

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 20 février 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 30

**Délibération n° BC-2023-029**

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL DE DEUXIEME GENERATION (CRET) 2021-2023, AU DEPARTEMENT DU VAR ET A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LE PROJET 'MAISON DES INTERNES EN PROVENCE VERTE'**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 février 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

- VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David.

**Secrétaire de Séance** : Jean-Michel CONSTANS

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République notamment son article 35 ;

**VU** la Loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé réaffirmant la mise en œuvre de Contrats Locaux de Santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 du Conseil régional qui a défini les principes et les modalités des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) de deuxième génération qui représentent la politique contractuelle en direction des Intercommunalités ;

**VU** la délibération n° 2020-338 du 11 décembre 2020 de l'Agglomération Provence Verte, portant approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2ème génération entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, la Communauté de Communes Provence Verte Verdon et l'Agglomération Provence Verte ;

**VU** la délibération n°20-709 du 17 décembre 2020 du Conseil Régional portant approbation les termes du Contrat régional d'équilibre territorial de deuxième génération 2021-2023 de la Provence Verte entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté d'agglomération de la Provence verte, la Communauté de communes Provence Verdon et le Syndicat mixte de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**VU** la délibération n° 2021-146 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 21 mai 2021 relative à l'approbation du Contrat Local de Santé 2021-2026 de l'Agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** que chaque projet mentionné dans la programmation du CRET doit faire l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès du Président de la Région ;

**CONSIDERANT** que le projet « Maison des internes en Provence verte » a été retenu dans le programme d'actions du CRET 2ème génération ;

**CONSIDERANT** que ce projet d'investissement participe aux objectifs d'évolution de l'offre de soins inscrits dans le Schéma régional de santé du Projet Régional de Santé de l'ARS et peut bénéficier des crédits inscrits dans le cadre du dispositif SEGUR « soins de ville » ;

**CONSIDERANT** que l'amélioration de la démographie médicale pour faciliter l'accès aux soins est un des principaux enjeux du Contrat local de santé de l'Agglomération ;

**CONSIDERANT** que l'hébergement territorial en santé est une des conditions du bon accueil des étudiants en médecine et trouve sa concrétisation dans les internats hospitaliers ouverts aux étudiants en santé en stage dans le territoire et au travers de logements dont l'accès est facilité par les collectivités locales ;

**CONSIDERANT** que le Centre Hospitalier Intercommunal Brignoles - Le Luc dispose d'un foncier bâti à proximité immédiate de l'établissement qui permet de créer des logements tout équipés pour accueillir dans les meilleures conditions les étudiants en santé, ainsi que les personnels de blocs opératoires d'astreinte et les médecins vacataires ;

**CONSIDERANT** que ce projet permet une réelle rationalisation des coûts pour le Centre Hospitalier et la création d'une synergie entre les jeunes médecins et les seniors ;

**CONSIDERANT** que ce bien sera mis à disposition de l'Agglomération par la signature d'un bail à construction et que l'Agglomération maître d'ouvrage mettra à disposition l'équipement à l'hôpital qui gèrera son fonctionnement ;

**CONSIDERANT** que la procédure de jury de concours s'est achevée en octobre 2022 et a permis la désignation du maître d'œuvre ;

**CONSIDERANT** les modalités de financement de ce projet dont le montant hors taxes estimé s'élève à 4 046 680€ :

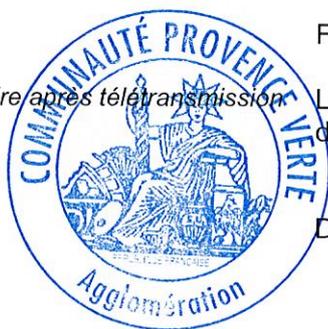
Plan de financement de « Maison des internes en Provence Verte »				
DEPENSES H.T.		RECETTES		
Montant des travaux	4.046.680 €	Etat	1.214.004 €	30 %
		Région SUD -CRET	1.214.004 €	30 %
		Département	559 336 €	13.83%
		ARS	250.000 €	6.17%
		Autofinancement	809 336 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>4.046.680 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 046.680€</b>	<b>100%</b>

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant, pour l'opération la Maison des internes en Provence Verte », à :
  - **SOLLICITER** une subvention d'un montant de 1 214 004,00 € représentant 30 % du montant HT de l'opération auprès de la Région Sud au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2<sup>ème</sup> génération (CRET2) ;
  - **SOLLICITER** une subvention d'un montant de 559 336,00 € représentant 13,83 % du montant HT de l'opération auprès du Département du Var ;
  - **SOLLICITER** une subvention d'un montant de 250 000,00 € représentant 6,17 % du montant HT de l'opération auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du dispositif SEGUR « Soins de ville ».
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'Agglomération.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 20 février 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND